Image not found or type unknown

La démission d'un gérant est définitive même si donnée pendant une assemblée annulée

Fiche pratique publié le **03/07/2017**, vu **876 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La démission remise par le gérant d'une SARL au cours d'une assemblée générale annulée judiciairement n'est pas nulle car elle constitue un acte juridique unilatéral ; elle produit tous ses effets dès lors qu'elle a été portée à la connaissance de la société (Cass. com. 8-6-2017 n° 14-29.618 F-D)

Une délibération dont la nullité a été prononcée est censée n'avoir jamais existé (cf. C. civ. art. 1178, al. 2 issu de l'ord. 2016-131 du 10-2-2016) et doit être considérée comme n'ayant produit aucun effet, sauf à l'égard de ceux auxquels la nullité est inopposable.

Toutes les conséquences de cette délibération doivent être en principe supprimées et la situation remise dans l'état où elle se trouvait avant la délibération litigieuse.

Pourtant, sauf stipulation contraire des statuts, la démission d'un dirigeant de société, qui constitue un **acte juridique unilatéral**, produit tous ses effets dès lors qu'elle a été portée à la connaissance de la société et elle ne nécessite aucune **acceptation** de la part de celle-ci.

Elle ne peut pas faire l'objet d'une **rétractation**, son auteur pouvant seulement en contester la validité en démontrant que sa volonté n'a pas été libre et éclairée.

Un gérant de SARL peut-il démissionner ?

Sur le même thème :

- Rémunérer un gérant de SARL NOUVEAU
- Révoquer un gérant de SARL NOUVEAU
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Nommer le gérant d'une SARL
- Gérer un compte courant d'associé
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Modifier les statuts d'une SARL
- Dissoudre une SARL
- Facture impayée : réussir à se faire payer NOUVEAU
- 10 astuces pour éviter les impayés NOUVEAU

- Comment nommer le gérant d'une SARL ?
- Comment l'associé unique d'une EURL prend-il ses décisions ?
- Les pouvoirs du gérant associé unique d'EURL
- Quels sont les pouvoirs d'un gérant de SARL ?
- Gérant et salarié d'une SARL : possible ?
- Fixation de la rémunération du gérant
- Principaux modes de rémunération

- Les compléments de rémunération
- Le contrôle de la rémunération du gérant
- Déclarer ses revenus de gérant
- La rémunération relève-t-elle des conventions réglementées ?
- Le statut fiscal des dirigeants
- Comment est imposée la rémunération d'un gérant de SARL ?
- Bulletin de paie d'un gérant minoritaire
- Bulletin de paie d'un gérant majoritaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés